

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} MARS 2018

Compte-rendu affiché le : 2 mars 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 mars 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2018

N° 18-02-04

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Dominique PAULMIER à Jean Yves CHARBONNIER – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Marie-Ange LAURENT à Sylvie ROBERT – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180301-18-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018
Affichage : 02/03/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, à savoir :

- Décision n° 2017-102 – Avenant n° 2 au contrat assurance véhicules à moteur SMACL actant la mise à jour des véhicules.
- Décision n° 2017-103 – Contrat O'NEOS SECURITE pour le gardiennage des salles de l'hippodrome, et autres manifestations à la demande de la Commune, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018 (agent de sécurité : 18,10 € HT – agent cynophile : 19,20 € HT).
- Décision n° 2017-104 – Animation du repas dansant le 8 mars 2018 par l'orchestre MUSIC LOISIR pour un montant de 500 €.
- Décision n° 2017-105 – Réaménagement d'une cage d'escalier au Cloître de Saint-Galmier – Avenant n° 1 marché de travaux – Lot Electricité – Entreprise NOALLY : - 210,90 € TTC – Nouveau montant du marché : 15 446,15 € TTC.
- Décision n° 2018-01 – Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Espace jeunesse Municipal, deux fois par mois le samedi après-midi, à l'association AIMER LA VIE pour l'année 2018.
- Décision n° 2018-02 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Pôle des Services à la FNATH pour l'année 2018.
- Décision n° 2018-03 – Marché public de services confié à la commune pour une mission de référents de parcours pour l'accompagnement renforcé de personnes vers l'emploi, dans le cadre d'un partenariat avec le Département.
Du 02-01-2018 au 31-12-2018 – reconductible tacitement 2 fois 12 mois.
Année 2018 : 12 950,00 € TTC
- Décision n° 2018-04 - Spectacle musical "Des clics et décroche !" présenté le mardi 13 février 2018 par Virginie LACOUR – 1 100 € TTC
- Décision n° 2018-05 - Restauration des vitraux de la rosace, des vitraux du remplage des portes latérales de l'église de Saint-Galmier – Marchés de travaux :
 - Lot 1 – Maçonnerie : Maçonnerie MATHIEU = 9 250,00 € HT (non soumis à la TVA)
 - Lot 2 – Vitrail : VITRAIL DU FOREZ = 17 256,00 € HT (non soumis à la TVA)
 - Lot 3 – Protection : CLEAN PIGEON = 2 650,75 € HT soit 3 180,90 € TTC.
- Décision n° 2018-06 - Réaménagement du parc municipal – Mise au point du marché d'ingénierie : Estimation des travaux 288 046,00 € HT x 7% = 20 163,22 € HT
- Décision n° 2018-07 - Bail précaire Audrey DORVIDAL – Location pavillon 3 Avenue du 19 mars 1962 pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2016 – Loyer mensuel de 150 € - Avenant n° 1 prolongeant sa durée jusqu'au 31 août 2018.
- Décision n° 2018-08 - Travaux de reconstruction partielle du mur du cimetière suite à effondrement – Marché de travaux – Avenant n°1 marché de travaux BROSSE/LACASSAGNE : + 2 910,00 € HT – Nouveau montant du marché 231 410,00 € HT
- Décision n° 2018-09 – Mission de Coordination SPS confiée à ALPES CONTROLES pour la restauration des vitraux de la rosace de l'église : 1 215,00 € HT – 1 458,00 € TTC
- Décision n° 2018-10 – Droit de préemption urbain exercé afin d'acquérir le bien situé 4 Chemin de Vervale, cadastré section CC n° 104, d'une superficie de 329 m² au prix de 194 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180301-18-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018

Affichage : 02/03/2018

- Décision n° 2018-11 – Convention pour l'aide à l'installation du matériel de gymnastique au gymnase Roger Rivière pour la Société Gymnique Baldomérianne – durée : un an.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 6 mars 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180301-18-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018
Affichage : 02/03/2018